

D.E.S.S. "A.G.I.S."
Université de Provence
3, place Victor Hugo - Case 75
13331 MARSEILLE CEDEX 3
TÉL. 04 91 10 67 91 - 10 62 81

Personnes âgées

Le domicile est la règle, l'établissement l'exception

Le drame de la canicule de cet été 2003 est un révélateur des carences et des enjeux du vieillissement de la population : la moitié des décès concerne les personnes à domicile. Il nous rappelle les efforts indispensables à faire. Panorama de la situation.

De qui parle-t-on lorsque l'on parle des personnes âgées ? Pas des seniors qui ont de 50 à 65 ans. Pas des jeunes retraités - les 60/70 ans - qui pour la plus part sont en grande forme, jouissent à la fois de retraites de droits directs et de revenus au-dessus de la moyenne nationale des jeunes actifs, d'un patrimoine acquis au cours des années et d'une grande disponibilité souvent très occupée... Mais des personnes de 70-75 ans et plus, pour autant que l'âge soit un marqueur significatif de la vieillesse et des pertes qui l'accompagnent. Cette génération née après la première guerre mondiale, qui a vécu la seconde et connu les « trente glorieuses », en a été acteur.



Quelques chiffres

Si on comptabilise en France environ 4 260 000 personnes âgées de 75 ans et plus, elles ne sont plus que 2 340 000 à dépasser les 80 ans⁽¹⁾, presque moitié moins. Dans moins de dix ans, en 2010, les personnes âgées de 75 ans et plus seront 5 494 000, selon les estimations de l'INSEE, soit un nombre supplémentaire de 1 200 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Parmi elles, le nombre des personnes âgées de 80 ans et plus progressera simultanément de 800 000 personnes environ. Cependant, et pour quelques courtes années encore, nous vivons un répit relatif. La classe des 85-90 ans est celle peu nombreuse des enfants de la guerre de 1914. Dans trois ans, l'inexorable progression du nombre des plus âgés va reprendre.

▲ 86 % au moins des personnes âgées de 80 ans et plus vivront à domicile jusqu'aux dernières semaines de leur vie. © DR

Actuellement, le taux d'institutionnalisation de la classe d'âge des 80 ans et plus est d'environ 14 %. 14 % de 2 340 000 personnes cela fait 330 000 personnes hébergées en établissement... soit environ 50 % des places en institution (EHPA + EHPAD + USLD⁽²⁾) puisque nous disposons de 660 000 places environ ! Les chiffres de l'Aide personnalisée à l'autonomie (APA), vont dans le même sens. 84 % des 670 000 bénéficiaires de l'APA sont âgés de 75 ans et plus. Ils vivent pour moitié à domicile et en établissement. Enfin, selon l'enquête Handicap, incapacité, dépendance, réalisée par l'Inserm-Drees, 14,3 % des personnes âgées de 75 ans et plus pourraient être considérées

comme dépendantes, soit environ 600 000 personnes. Cela signifie aussi que pour maintenir un taux d'institutionnalisation inchangé, il faudrait créer sur l'ensemble du territoire 115 000 places nouvelles d'hébergement institutionnel d'ici 2010 (soit : 16 000 places par an, en moyenne) et cela sans préjuger des besoins nouveaux liés aux pathologies en forte progression. Malgré cet effort considérable - s'il est accompli - 86 % au moins des personnes âgées de 80 ans et plus vivront à domicile jusqu'aux dernières semaines de leur vie, quels que soient les handicaps dont elles souffriront. Une solution satisfaisante sous réserve qu'elles reçoivent les aides et les soins que leur état justifie...

La tragédie de la canicule de cet été est là pour nous rappeler tous les efforts qu'il est indispensable de faire.

Rester à domicile... mais dans quelles conditions ?

Une certitude, la très grande majorité des personnes âgées et très âgées vieillira à domicile et les conditions de logement des plus âgés seront une des composantes majeure de la politique vieillesse : adaptation des logements aux handicaps, aménagement des abords, facilitation des déplacements par la suppression des obstacles, mais surtout, apport de sécurité, de sérénité, offre de services, aides multiples...

En effet, qu'en est-il de la vie quotidienne des vieux à domicile ?

La question peut paraître provocatrice, tant il est admis de penser que l'idéal est de vieillir chez soi ! Parmi les plus de 80 ans, on estime qu'au moins deux personnes sur trois sont isolées ou très isolées, c'est à dire qu'elles n'ont pas de contacts personnels avec de la famille ou des amis⁽³⁾, et que près d'une personne sur deux vit seule à cet âge.

Pour la grande majorité, cette solitude, cet isolement, est subi plus que choisi. Il s'accompagne d'un repli sur l'espace domestique faute d'un environnement stimulant. L'extérieur, difficilement accessible, inadapté à leur rythme et leurs capacités, est ressenti comme insécure et potentiellement dangereux.

Le drame de la canicule de cet été 2003 est un révélateur des carences et des enjeux : la moitié des décès concerne des personnes vivant à domicile.

Isolement, conditions de logement inadaptées aux handicaps, surcharge des services et méconnaissance des personnes fragilisées par le climat... les causes sont mêlées, multiples, mais on soupçonne qu'elles ne sont pas intégralement liées au climat qui a rendu critique une situation latente.

Sans négliger la tragédie que cela représente, la canicule doit être considérée pour les symptômes qu'elle a révélés en agglomération comme à la campagne. Symptômes que l'on aurait tort de négliger.



▲ Etablissement pour personnes âgées à Plouescat, rue Dixmude. Mo : Habitat 29. © DR

Les logements-foyers répondent-ils aux attentes des personnes âgées ?

Les enquêtes et interviews réalisées par l'ANRESPA depuis plusieurs années auprès de nombreuses personnes âgées habitant en logements-foyer, ont permis d'identifier la hiérarchie des attentes des personnes entrant en logement-foyer :

1. Vivre dans un lieu qui présente un maximum des attributs d'un vrai logement et non dans une chambre comme en maison de retraite. Un vrai logement dispose d'au moins une pièce où l'on puisse recevoir, d'un espace nuit identifié, d'un lieu pour préparer les repas, de sanitaires. Au minimum un T I bis, dans l'idéal un T II.

2. Conserver sa liberté personnelle et notamment celle de participer ou de ne pas participer à la vie collective de l'établissement, de recourir ou non aux services offerts par l'établissement, de garder son médecin et « ses » intervenants en exercice libéral (infirmier, kinésithérapeute...), de conserver ses habitudes et donc de souscrire à minima aux contraintes de la collectivité. De pouvoir choisir.

3. Etre en sécurité, moralement et physiquement. Retrouver un sentiment de sécurité est un des mobiles essentiels qui motivent le départ du domicile.

Ce sentiment de sécurité se décline tant au plan de la sécurité physique : protection contre la risque d'agression (quelle qu'en soit la réalité tangible), protection contre les risques liés à la dégradation physique et à l'isolement – chutes, pertes mémorielles... - et donc de pouvoir faire appel à une aide toujours disponible ; que de la sécurité au regard de la santé : suivi et coordination des soins.

4. Bénéficier d'une offre de services et en premier lieu de la restauration, puis avec la montée de la dépendance des services d'aide ménagère et, enfin, des aides personnelles pour assurer – notamment - son hygiène personnelle et les soins indispensables. La restauration est le premier service optionnel demandé. Il est d'autant plus apprécié que la qualité gustative est bonne, que les menus sont diversifiés et adaptés à la perte de capacité, aux régimes alimentaires et aux goûts des personnes âgées.

5. Des loyers compatibles avec la capacité contributive des personnes âgées sans mise en jeu des aides sociales ou de l'obligation alimentaire. Pour l'essentiel, la population des logements-foyers dispose de revenus modestes. Elle se montre effrayée par le coût des séjours en maison de retraite et espère bénéficier le plus longtemps possible de services et d'aides comparables à ceux qu'elle serait susceptible d'obtenir à domicile.

6. Une qualité de vie matérielle et conviviale. La contrepartie de l'abandon du domicile personnel pour rejoindre une collectivité, fusse-t-elle peu contraignante, réunit deux composantes majeures : l'indépendance de vie, tout au moins sur un plan statutaire, et la reconnaissance par le groupe social, à défaut, le respect de l'identité.

7. Le désir impérieux « d'échapper » au départ en maison de retraite.

ger à la veille d'une période où le nombre des plus âgés va croître dans des proportions importantes et où la majeure partie d'entre eux vivront à domicile jusqu'à la fin de leur vie. Bien évidemment, l'organisation des aides, des prises en charges et des soins à domicile est en cause. Trop souvent, l'improvisation tente de pallier l'insuffisance des moyens.

Il n'est pas nouveau de réclamer que la coordination des aides et des soins devienne une priorité. Priorité qui, pour aboutir, bouleversera inévitablement beaucoup d'habitudes, de « principes » et de prébendes durement acquises. Cette priorité l'est d'autant plus, que le domicile demeure et demeurera, qu'on le veuille ou non, le lieu privilégié de tous les actes d'aide et de soins aux plus âgés.

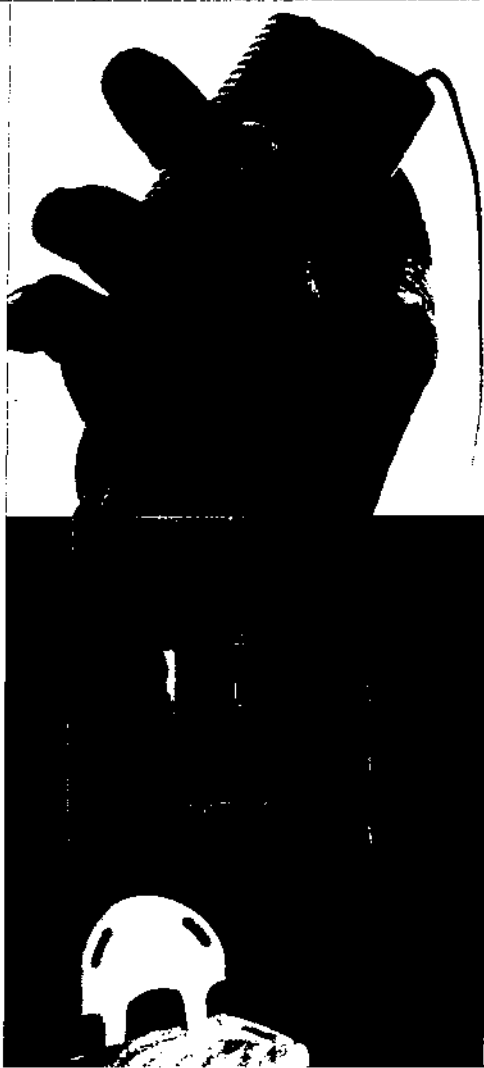
On ne le répétera jamais assez, l'isolement, le repli sur soi, la perte des contacts qui va croissante avec l'âge et la disparition des liens sociaux tissés, le plus souvent, avec des personnes de la même génération, sont des facteurs aggravants.

Habitat et services sont indissociables

Les personnes âgées vivant seules sont de plus en plus nombreuses en ville, mais aussi dans le monde rural. Leur nombre va encore grandir, d'autant plus que le coût élevé de l'hébergement institutionnel, laissé à la charge du résident, aboutit à des maintiens à domicile subis, plus que choisis.

Dès lors, on ne peut plus considérer séparément les conditions d'habitat et les conditions de vie ou le contexte social. Léon Blum disait que « toute société qui prétend assurer aux hommes la liberté doit commencer par leur garantir l'existence »⁽¹⁾. Quel que soit l'âge, l'existence ne se limite pas à la subsistance.

On voit les personnes âgées se rapprocher des bourgs et des villes pour disposer des services qui leur sont devenus nécessaires, pour préserver leur liberté et leur autonomie de vie dans un environnement plus facile.



▲ Des équipements adaptés pour sécuriser les personnes âgées à leur domicile.
© DR-Edilys

Elles seront prochainement demandeurs de logements adaptés en vue de leur faciliter la vie.

Non seulement, dans les dispositions intérieures des appartements et des maisons, leurs équipements, les aménagements possibles, mais aussi au plan de l'accessibilité, de la situation, de l'environnement physique et social, de la proximité des services, de la sécurité, qui seront autant de facteurs d'intégration ou d'isolement.

Habitat et services sont par conséquent indissociables dans l'accompagnement indispensable aux personnes âgées et très âgées.

Contact

Bruno Drevet, gérontologue, directeur de l'ANRESPA.

(1) Recensement de 1999.

(2) Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, établissement pour personnes âgées dépendantes, unité de soin de longue durée.

(3) Enquête du CERC 1990 - INSEE Première avril 1996.

(4) Léon Blum, 1954.

A Belfort....

Fruit d'une réflexion concertée entre le Centre communal d'action sociale (CCAS) et l'office Hlm de Belfort, «Habitat Senior» est parti d'un constat simple : «L'OPHLM disposait d'un patrimoine mal adapté aux besoins de ses locataires, âgés en majorité de plus de 60 ans ; nous, nous avons des idées sur les réaménagements à effectuer» raconte Evelyne Petit, directrice du CCAS.

La tour Béchaud, choisie pour réaliser le projet, a complètement changé de visage. Sa réhabilitation répond à l'ambition de permettre aux personnes âgées, non seulement de continuer à vivre dans leur environnement, mais d'y vivre mieux. Concrètement, l'immeuble est devenu accessible, grâce à des rampes d'accès, des garde-corps et des élévateurs. Déclinée dans les appartements, la démarche a conduit à revoir leur ergonomie, principalement celle des sanitaires et de la cuisine.

Une auxiliaire de vie, présente chaque jour, anime un espace commun au rez-de-chaussée (foyer, cuisine). Les locataires peuvent l'appeler auprès d'eux, à leur domicile, grâce à un système de téléphonie interne.

Une « chambre de garde » a également été prévue, pour une permanence jour et nuit. Cette prise en compte globale du contexte de vie des locataires porte ses fruits. Mme Cottin souligne avec plaisir « le soin accru que portent les locataires à leur apparence, leurs efforts à faire taire les querelles de voisinage dans l'espace commun ». Une initiative soutenue par la Fondation de France.

Jusqu'au bout de la vie :
vivre ses choix,
prendre des risques...

Fondation de France 12 expériences sur le vieillissement

La réflexion menée par la Fondation de France au sein du programme « Personnes âgées » révèle la dérive que connaît notre société qui, sous couvert de prise en charge, tend à mettre en œuvre des pratiques sécuritaires qui vont à l'encontre du respect du droit à la décision des personnes. La tendance actuelle consiste à prendre en charge pour ne plus prendre de risque. Les professionnels, pour éviter d'engager leurs responsabilités, placent les personnes âgées dans un milieu surveillé ou dans un cadre d'assistance, plus souvent subi qu'accepté. De plus, les établissements ou services à domicile subissent une pression toujours plus forte pour normaliser leur fonctionnement et rationaliser leurs dépenses, ce qui se répercute sur l'autonomie des personnes. La Fondation de France, soucieuse de promouvoir un autre regard sur le vieillissement et d'encourager des pratiques éthiques et respectueuses des personnes âgées présente dans sa nouvelle brochure intitulée « Jusqu'au bout de la vie : vivre ses choix, prendre des risques », une douzaine d'expériences menées tant à domicile qu'en établissement, invitant à la réflexion éthique, juridique et philosophique. ♦
Fondation de France, 40, avenue Hoche, 75008 Paris. Tél. : 01 44 21 31 00.

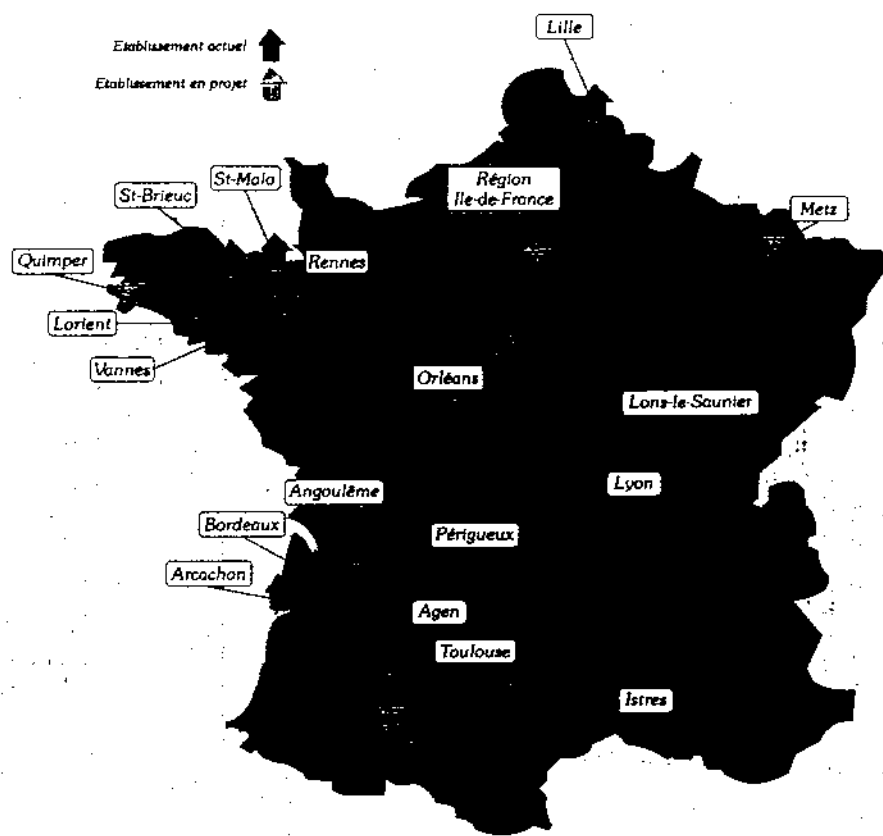
Edilys Le réseau des Résidences pour personnes âgées

Le réseau Edilys compte aujourd'hui, dix-huit établissements dans toute la France, soit environ 1 200 places. Les nouveaux établissements, actuellement à l'étude, représentent une nouvelle génération de résidences, un peu plus grandes (80 logements environ et de 4 à 5 000 m² de surface utile), bénéficiant de plus de services et de prestations de santé pour répondre au vieillissement accru des résidents. Ils s'inscrivent dans le nouveau contexte réglementaire des EHPAD (conventionnement, bénéfice de l'APA, équipe soignante intégrée...) en tout en conservant l'esprit et les principes des Edilys. L'exigence du versement d'un apport financier à l'entrée a été abandonnée.

Le concept Edilys se positionne résolument comme une réponse aux besoins des personnes âgées de la nouvelle génération. La génération des adultes de l'après-guerre, premiers bénéficiaires d'une longue retraite active, aujourd'hui moins valides, mais qui souhaitent conserver jusqu'à la fin de leur vie un maximum d'autonomie de décision et de liberté.

Cette nouvelle génération de personnes âgées, acteurs de la reconstruction et du développement de la seconde moitié du XX^e siècle, n'accepte pas, alors qu'elle est devenue âgée et désormais très âgée pour les plus anciens, d'être considérée comme des personnes relevant de l'aide sociale, ou de l'assistantat. Elles ♦♦♦

18 établissements Edilys





▲ Résidence Edilys à Arcachon. © DR

... entendent être considérés et respectés comme des acteurs de leur âge et non des bénéficiaires passifs.

Un vrai logement

Exigeante, cette nouvelle génération est attachée à conserver toute son indépendance, si possible jusqu'à la fin et malgré les handicaps. Elle est particulièrement sensible au contexte de son existence, à ce que son cadre de vie ne se dégrade pas trop avec la perte de capacité.

Les Résidences Edilys sont des établissements d'accueil pour les personnes âgées regroupant de vrais appartements et non des chambres, adaptés aux handicaps de la personne, et dans lesquels les résidents dont l'état de santé le nécessite, bénéficient des soins et de l'accompagnement dont ils peuvent avoir besoin.

Valides ou en perte d'autonomie, les personnes y vivent librement, dans un contexte sécurisé et protégé, choisissant les services qui leur sont dévolus en fonction de leurs besoins ou de leurs désirs.

L'objectif central des résidences Edilys est d'apporter en établissement et dans de vrais logements, la sécurité nécessaire à une vie paisible et autonome ainsi

que les services adaptés à la perte de capacité des personnes âgées, tout en leur garantissant d'y être accueillies jusqu'à la fin de leur vie malgré la montée de la dépendance.

Toutes les Résidences Edilys possèdent un « Cantou » d'une dizaine de places pour l'accueil des personnes les plus dépendantes physiquement ou nécessitant une surveillance accrue en milieu protégé.

N'opposant pas le domicile à l'établissement, le besoin d'accompagnement des personnes valides aux soins que requiert la montée des handicaps, les Résidences Edilys s'efforcent de permettre à toutes les personnes qui recherchent la sécurité d'un milieu adapté et protégé tout en conservant un vrai logement, de pouvoir y vivre jusqu'à la fin de leur existence. Elles y reçoivent, si leur état le nécessite, les soins et les aides qu'elles attendent pour garder leur autonomie et un maximum de liberté.

Quatre nouveaux établissements sont actuellement à l'étude et l'enseigne cherche à s'implanter en Ile-de-France. Le développement des Résidences Edilys s'effectue sous l'égide de l'Association nationale pour le développement des nouvelles résidences avec services

pour les personnes âgées – Edilys (connue sous le sigle ANRESPA) qui a été créée en 1988, à l'initiative de l'Union sociale pour l'habitat (USH), conjointement avec le Ministère du logement et la Caisse nationale d'assurance vieillesse. L'ANRESPA apporte un appui technique aux organismes d'habitat social propriétaires des établissements tout au long du montage des résidences et dans le cadre de la labellisation de ces projets, ainsi qu'aux gestionnaires par la suite. L'ANRESPA s'assure du respect du cahier des charge de qualité adopté par l'enseigne Edilys.

Associer maîtres d'ouvrage et gestionnaires

L'ANRESPA a la particularité d'associer des maîtres d'ouvrage de l'habitat social (ESH et offices), qui font de l'habitat pour les personnes âgées un axe de développement de leur activité et des gestionnaires à but non lucratif d'établissements pour personnes âgées.

L'activité principale de l'Association a été tout d'abord de mettre au point le concept novateur des résidences Edilys. Ce travail est le fruit d'une collaboration inédite entre constructeurs et gestionnaires, menée avec l'appui de l'UNIOPSS, en concertation avec le ministère du Logement, la Caisse nationale d'Assurance Vieillesse, l'ARRCO.

Aujourd'hui, l'ANRESPA apporte son expérience du secteur des personnes âgées en établissement, comme à domicile, aux organismes d'habitat social et aux collectivités locales qui lui en font la demande.

De plus en plus fréquemment avec la collaboration d'Habitat & Territoires Conseil, l'ANRESPA conduit de nombreuses missions de conseil ponctuelles et opérationnelles pour des organismes d'habitat social et des gestionnaires d'EHPA, des collectivités locales ou des CCAS, notamment en vue de l'adaptation ou de la transformation de logements-foyers dans le cadre de la réforme de la tarification, mais aussi pour la recherche de solutions adaptées aux attentes et aux besoins des populations âgées. ❖